



COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 18/11/2014

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Nous sommes convoqués ce jour pour examiner votre projet de réduire les horaires d'ouverture au public de l'ensemble des services du département.

En préalable, nous rappelons que ce projet résulte d'une note au réseau émanant de la Direction Générale. Cette note n'a pas reçu l'aval des représentants nationaux des Organisations Syndicales lors du comité technique de réseau du 30 septembre dernier. En effet, la Direction Générale a décidé de passer en force sur ce sujet, sans le lier à l'ensemble de la problématique « accueil du public », ce qui inclut bien évidemment les questions des moyens humains et matériels, mais également du maillage territorial.

La question du maintien des droits des agents, notamment en matière de congé, est également soigneusement occultée.

Unanimement opposées à la méthode imposée par la Centrale, les Organisations Syndicales ont quitté cette réunion, refusant de servir d'alibi à ce qui est un premier pas vers le démantèlement programmé du réseau.

Il nous est donc demandé aujourd'hui au niveau local d'émettre un avis sur des modifications d'ouverture au public s'inscrivant dans un cadrage national minimal non validé par le CTR ce qui en dit très long sur la qualité du dialogue social dans notre administration.

Vous voulez réduire les horaires d'accueil du public, mais de quoi s'agit-il en fait ? Depuis des années, l'intersyndicale locale dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.

Aujourd'hui, force est de constater que l'administration a délibérément mis en place les conditions d'une restriction de l'offre de service à l'utilisateur, affichant l'objectif de le « désintoxiquer » de l'accueil physique, pour soi disant améliorer les conditions de travail des agents.

Nous ne sommes pas dupes. Les agents non plus.

Nous savons que cela préfigure le démantèlement du réseau à travers des fermetures de postes et des restructurations d'ampleur déjà programmées. Les sujets à l'étude au niveau national, ainsi que les propos tenus par les représentants de la Direction Générale dans les réunions inter-régionales ne nous laissent aucun doute.

Sur le fond comme sur la forme, vous l'aurez compris, nous sommes en totale opposition avec la façon dont la Direction Générale et vous-même abordez la question de la réduction des horaires d'ouverture.

Pour en arriver plus précisément au niveau local, nous dénonçons vigoureusement la méthode employée : une pseudo concertation des agents et des chefs de services réalisée à la va-vite pendant les vacances scolaires. Si à certains endroits, cette consultation a été réelle, dans la majorité des cas cela n'a pas été le cas. Nous observons ainsi une multiplicité de situations : des chefs de services se sont crus obligés de faire des propositions de réduction des horaires et de fermeture au public, d'autres ont imposé leurs vues ou tenté de le faire. Cela a entraîné une confusion chez les agents qui, pour une bonne part, n'ont pu s'exprimer en toute connaissance de cause. Entre ceux qui ne se sont pas cru concernés, ceux qui ont cru qu'ils étaient obligés de se positionner sur des propositions restrictives n'incluant pas le maintien des horaires actuels et ceux qui ont été mis devant le fait accompli à leur retour de congés, votre « concertation » ne peut être considérée comme reflétant la volonté du réseau.

Par ailleurs, plusieurs chefs de postes nous ont subi des pressions de M. PERRIN, voire des menaces sur la non attribution de l'ERD, s'ils n'acceptaient pas de réduire d'avantage leurs horaires d'ouverture. Etiez-vous au courant de cette méthode ? En êtes-vous à l'initiative ? La validez-vous ?

En outre, lors de vos déplacements, vous avez annoncé sur certains services des réductions d'horaires en les présentant de manière ambiguë comme acquises ou obligatoires. A d'autres endroits, vous annoncez la mise en œuvre prochaine de mesures pour réduire l'accueil téléphonique.

Si votre vision du dialogue social consiste à réduire le CTL à une simple chambre d'enregistrement de vos décisions déjà prises en amont, dites-le nous franchement et nous en tirerons toutes les conséquences ...

Si tel n'est pas le cas, vous avez toute latitude pour faire que la question des horaires d'ouverture au public soit étudiée avec tout le sérieux et l'intelligence requises par le sujet dans l'intérêt de tous, agents comme usagers. Il n'y a en effet aucune nécessité à se précipiter : les petits postes ont déjà la possibilité de moduler les horaires d'accueil en fonction de leurs contraintes réelles ; quant aux plus gros services, la fermeture des portes au public n'est en aucune façon un moyen pérenne d'améliorer les conditions de travail. Au contraire, nous prévoyons plutôt un engorgement supplémentaire de la réception sur les plages d'ouverture restantes, aggravant encore les tensions et le sentiment anti-fiscal et anti-fonctionnaire d'une partie de nos usagers.

En conséquence, nous exigeons que ce dossier soit revu entièrement en intégrant :

- la communication du plan de restructuration du réseau que vous avez soumis à la Direction Générale ;
- la communication des réponses des chefs de services et le rapport qui a du être rédigé selon la Circulaire du 22/10/2014, ainsi que l'observatoire des flux de l'accueil là où cela est disponible ;
- votre position précise concernant les périodes de pointe avec horaires élargis proposées par cette Circulaire, notamment les incidences sur les droits à congés des agents et leur mise en œuvre lorsque les services d'une même résidence n'ont pas les mêmes périodes de pointe ;
- le mode de fonctionnement à venir des cellules « accueil » existantes dans les SIP ;
- l'organisation de la réception sur rendez-vous et de l'accueil téléphonique ;
- le coût global de l'opération : changement des cachets de services et de la signalétique, temps agent pour modifier les constantes dans toutes les applications informatiques ;
- le plan de communication envers l'ensemble de nos usagers que la Direction devra piloter.

Dans l'immédiat, vous pouvez déjà acter que nous votons bien évidemment unanimement contre le projet que vous nous soumettez aujourd'hui.

LAON, le 18 novembre 2014.